

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum:8

Date de convocation : 24 septembre 2024

Le 30 septembre 2024 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

<u>Etaient présents (12)</u>: Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Pouvoir (1): M. LEBRAUD à Mme JEAN

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Elodie CHARRIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 - Admission en non-valeur

Rapporteur: Mme Françoise DELAGE

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 22 juillet dernier, il est fait état de créances irrécouvrables concernant diverses factures, pour lesquelles toutes les tentatives de recouvrement ont été effectuées en vain. Madame DELAGE propose d'admettre en non-valeur la somme de 104,63 € correspondant à 3 débiteurs.

Vote : approbation à l'unanimité.

2 - Créance éteinte

Rapporteur: Mme Françoise DELAGE

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 19 juillet dernier, il est fait état d'une créance qu'il faut admettre éteinte, la société débitrice ayant été jugée en liquidation judiciaire. Madame le Maire indique par conséquent qu'il faut passer en créance éteinte la somme de 50€.

Vote: approbation à l'unanimité.

3 - Subvention à la MAFPAH

Rapporteur: Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire rappelle qu'en 2023 il a été décidé de participer à hauteur de 3,26€/habitant pour aider la MAFPAH. Malgré le fait que la dépense ait été votée au budget, elle informe les élus qu'il faut acter la subvention par une délibération.

M. REDON demande où en sont les finances de la MAFPAH.

Mme DELAGE lui répond que les subventions des communes permettent juste aux MAFPAH d'être en équilibre budgétaire. La dette auprès de Logélia est presque effacée grâce à l'intervention du Département et des communes.

Vote : approuvé à l'unanimité.

4 - Subvention à l'association Chapitres

Rapporteur: Mme Béatrice JEAN

Madame JEAN résume les décisions de la vie associative concernant les demandes de subventions reçues depuis le vote du budget. La commission propose d'accorder une subvention de 600€ à l'association Chapitres eu égard aux frais de stérilisation des chats errants de Dignac.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5 - Participation aux frais de scolarité classe ULIS de Montbron (année 2023)

Rapporteur: Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe les élus qu'elle a reçu un titre pour régler les frais de scolarité du 1^{er} janvier 2023 au 07 juillet 2023. Le montant du coût par enfant s'élève à 514, 31 euros et concerne 1 enfant domicilié à Dignac.

Vote : approuvé à l'unanimité.

6 - Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur: Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la maintenance des bâtiments communaux, l'entretien des véhicules, l'entretien des espaces verts et de la voirie, management de l'équipe. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Vote : approuvé à l'unanimité

7- Adhésion à la centrale d'achat « GrandAngoulême Achats Partagés »

Madame le Maire informe les élus sur le rôle de la centrale d'achat. Le coût de l'adhésion est de 0,21€/habitant. Au vu de l'activité de mutualisation des achats ainsi que l'apport de conseils, elle propose aux élus d'adhérer à la centrale d'achat.

Vote : approuvé à l'unanimité

8 - Intégration de la commune de Dignac dans l'ORT multisites de GrandAngoulême

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les élus en conseil communautaire ont décidé d'intégrer la commune de Dignac dans l'ORT.

Deux axes principaux émergent pour la commune : les logements et les commerces.

Résumé du diagnostic réalisé par GrandAngoulême :

- 708 logements dont 10,3% de logements vacants,
- 3,9% de logements indignes,
- +0,45% d'évolution de population,
- 26,7% de la population de +75 ans,
- 13,4% de ménage pauvre,
- 20 670€ en revenu médian.

Mme JEAN annonce que Mme DURAND-LEVET de la DDT souhaite organiser une réunion avec les élus de Mouthiers-Boeme pour présenter les aides concernant l'habitat le lundi 07 octobre à 18h30.

Vote : approuvé à l'unanimité

Mme VIGIER informe les élus qu'un manager de commerces va être déployé sur 2 communes qui seront éligibles pour un accompagnement mutualisé à hauteur de 2 jours par semaine. La prestation de 45 000 €/annuel est prise en charge par les communes retenues, GrandAngoulême et l'Etat. Les élus souhaitent candidater.

Questions diverses:

- Vente du bâtiment sis «42 rue de la Clef d'Or »: Mme DELAGE informe les élus que le hangar et la maison sont à vendre. Les élus débattent sur le fait d'acheter le bien pour implanter un commerce. Mmes DELAGE et JEAN vont revenir vers Mme DURAND-LEVET pour avoir l'avis de l'architecte des bâtiments de France sur la démolition du hangar pour reconstruire dans l'architecture des maisons de la rue. Un groupe de travail « ORT-Villages d'avenir » se créé (Mmes CHARRIERE, DELAGE, JEAN, GODIER, RODRIGUEZ, VIGIER, Mrs CHARBEIX, MORELET, REDON). La 1ère réunion aura lieu le jeudi 10 octobre à 20h30.
- <u>15 rue du Muguet Beaulieu</u>: le terrain n'étant pas propice pour réaliser l'assainissement individuel des 4 logements communaux, madame le Maire n'a pas souhaité préempter.
- <u>Commission « enfance jeunesse »</u>: 17 octobre à 18h30 pour parler de la Convention Territoriale Globale (CTG) du territoire de GrandAngoulême.
- <u>Commission « aménagement du territoire »</u>: les élus se réuniront le 16 novembre à 9h00 pour programmer les travaux de voirie en 2025. Mme CHARRIERE demande un programme de voirie allant jusqu'à la fin du mandat.
- <u>Décorations de Noël</u>: l'installation des décorations lumineuses aura lieu le 6 décembre. M. CHARBEIX va tester toutes les décorations. L'entreprise AEL a réparé les disjoncteurs défectueux des lanternes de la rue de la Clef d'Or. Mme JEAN propose d'acheter des lentilles pour le gobos afin d'illuminer la façade de la mairie lors d'événements. Accord à l'unanimité.
- Stationnement sis 72 rue de la Clef d'Or: Au vu du stationnement prolongé et récurent devant le bâtiment, M. CHARBEIX propose de mettre une place « arrêt minute ». Mme GODIER propose plutôt une zone bleue au vu de l'activité de l'entreprise. Accord à l'unanimité pour la zone bleue.
- Impayés: M. CHARBEIX rend compte de son travail sur les impayés du périscolaire, des loyers et de la procédure de péril du « 19 place du Champ de Foire » qui s'élèvent à ce jour à 22 243€.
- <u>Terrain Chez Monboeuf</u>: M. CHARBEIX informe les élus qu'il a rencontré la propriétaire du terrain avec madame le Maire pour constater les travaux réalisés. Les nouveaux propriétaires ont aménagé le bâti en tôle et en pierre. Les conseillers municipaux débattent sur le fait que le terrain soit constructible ou non et que les travaux aient lieu sans autorisation. Un procèsverbal va être adressé au Procureur.

Point travaux bâtiments :

- <u>Mairie-Ecole</u> : M. MORELET informe les élus que les menuiseries ont été remplacées dans les salles sous la mairie pour un montant de 24 100,80€ par une entreprise locale.

Les stores intérieurs ont été installés à l'école (classe 2, salle d'activité et la bibliothèque) par une autre entreprise pour un montant de 3 696€.

Le peintre devait venir pour peindre les portes de l'ancienne mairie et des vestiaires du foot. Les travaux sont décalés à cause du mauvais temps. Les portes coupe-feu de la cuisine vont être changées pour une mise aux normes.

Maison de santé : Remplacement mercredi 03 octobre du compteur au tarif jaune (C4) en 2 compteurs au tarif bleu (C5).

Mme VIGIER demande l'installation des panneaux « entrée » et « sortie » sur la place des Lavandières.

<u>Salle polyvalente</u>: Le lot « charpente » est dans une phase de réétude puisqu'aucune entreprise n'a candidaté. C'est le lot qui devait débuter les travaux.

<u>Clocher de l'église</u>: des bois sont pourris voir rompus. Des fuites ont endommagé la voûte. Un gros travail d'entretien doit avoir lieu, un léger affaissement des lauses a été constaté M. MORELET a échangé avec M. DODEMAN, architecte en chef des Monuments Historiques, au sujet des travaux réalisés il y a 20 ans.

- <u>Eclairage public</u>: M. CHARBEIX annonce que l'architecte des bâtiments de France a refusé les luminaires choisis pour la rue de la Clef d'Or. Deux nouvelles propositions ont été faites.
- <u>Sentier métropolitain</u>: GrandAngoulême demande un référent. M. REDON va les contacter pour avoir plus de précisions.
- <u>Cimetière</u>: M. REDON annonce que la nouvelle haie du cimetière a été plantée avec une essence persistante. Le CIDIL a bien travaillé.
- <u>Balade des oies sauvages</u>: Mme JEAN annonce que malgré le mauvais temps, 300 randonneurs ont pu profiter des parcours. Les chemins ont été entretenus par la section « nature et patrimoine » malgré la panne de la 3 roues (location de matériel de dépannage à la charge de la commune). M. REDON les remercie.
- <u>Biblis en folies</u>: samedi dernier la bibliothèque de Dignac a participé à « Biblis en folie ». Mme GAUTIER-MARANDAT informe le conseil que l'exposition « les mots de la gourmandise » est toujours visible dans les locaux ainsi que le puzzle participatif.
- <u>Animation « biodiversité »</u>: M. REDON informe le conseil qu'une animation aura lieu le 22 octobre à 14h00 « place de l'Ombrière » et visite de la forêt avec un technicien du CETEF.

Point subventions :

Le calvaire des Landes va être refait pour 3 365 € dont 1 682,50 € de subvention via le fonds de concours « patrimoine vernaculaire » de Grand Angoulême.

5 000 € de subvention pour l'abri-bus « rue de la Clef d' Or » et 286 € pour les portes vélos ont été accordés par GrandAngoulême.

• <u>Collecte des déchets ménagers en sac transparent</u>: Mme DELAGE informe les conseillers qu'il faudra distribuer les sacs transparents à chaque administré. Les jours de collecte vont changer l'année prochaine. Une organisation pour la distribution est à prévoir.

La séance est levée à 21h24.

La secrétaire de séance, **Elodie CHARRIERE**

Le Maire de Dignac, Françoise DELAGE

